

Pour les communes qui ne seront pas équipées de ces nouveaux systèmes, les bacs existants continueront de fonctionner comme aujourd'hui.

Mais, afin d'avoir les mêmes consignes de tri sur l'ensemble des 60 communes adhérentes, le mélange des emballages et des papiers s'appliquera dans les bacs de tri actuellement en place. Dans ces bacs, les emballages et les papiers s'y mettront en sac jaune translucide (tant qu'il y a du stock) puis en vrac.

Les bornes à verre s'utiliseront de la même façon qu'aujourd'hui. En revanche, les bornes à papiers seront retirées des communes.

Les 9 communes en cours d'installation sur l'ensemble de

leur territoire sont : Borrèze, La-Roque-Gageac, Proissans, Salignac-Eyvigues, Saint-Amand-de-Coly, Saint-Crépin-Carlucet, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Nathalène et Vitrac. 4 points seront aménagés, dans un premier temps, à Sarlat, autour du secteur sauvegardé.

Entre 10 et 15 communes seront sélectionnées pour la deuxième tranche de travaux en 2019. Il en sera de même les années suivantes. Le SICTOM espère pouvoir équiper l'ensemble des communes en 2022.

ATTENTION !

Dès janvier 2019

tous les emballages et les papiers ensemble



POUR BORRÈZE, LA-ROQUE-GAGEAC, PROISSANS, SAINT-AMAND-DE-COLY, SAINT-CRÉPIN-CARLUCET, SAINT-VINCENT-LE-PALUEL, SAINTE-NATHALÈNE, SALIGNAC-EYVIGUES ET AUTOUR DU SECTEUR SAUVEGARDÉ DE SARLAT

dans les
**NOUVEAUX CONTENEURS
EN VRAC**



POUR TOUTES
LES AUTRES COMMUNES

dans les
**ANCIENS BACS
EN SAC JAUNE**



IMPRIMERIE

ÉDITO

Chacun l'a désormais bien compris, « le monde des déchets vit sa révolution » !

Demain, nous devons produire moins de déchets et faire évoluer nos pratiques de collecte, pour mieux valoriser ceux que nous collectons. Nous devons aussi diminuer de moitié les quantités de déchets éliminés en enfouissement, **comme nous l'impose la loi de transition énergétique de 2015**. C'est une certitude. Pour ceux qui ne l'auraient pas compris, « le bâton fiscal » va tomber. Les taxes sur l'enfouissement (nos sacs noirs) vont très fortement augmenter : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), de 14€ la tonne en 2015, 15€ en 2017 et 16€ en 2018 pourrait atteindre... 65€ la tonne en 2025 !!!! (Certains disent même 100€ !!)

Pour le SICTOM du Périgord Noir, cela correspondrait à une augmentation de près de 600 000 euros du volume de la TGAP et donc de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM, qui progresserait de plus de 10 % pour chaque foyer.

Personne ne le souhaite, bien évidemment. Comment faire pour éviter une telle situation ? Trier et faire fondre nos sacs noirs et donc le volume de nos déchets destinés à l'enfouissement.

Mais aussi, comme le font déjà d'autres collectivités, anticiper cette probable augmentation des coûts par la diminution de nos dépenses de fonctionnement.

Tel est le choix fait par le SICTOM du Périgord Noir et les 60 communes qui le composent.

La mise en œuvre de nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers va prochainement être initiée : dans le cadre d'une première phase test, à partir du 15 janvier 2019, pour 10 communes, destinée à être étendue à l'ensemble du territoire dans les années suivantes.

Concrètement, des conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens (selon les choix retenus par les communes) vont être implantés. De plus grande capacité, ils permettront de diminuer le nombre de conteneurs actuellement en place, de rationaliser les circuits de collecte, de diminuer les kilométrages effectués par les bennes, de faire baisser la consommation de carburant, de diminuer le temps de travail des agents affectés à la collecte.

Afin d'optimiser les coûts, seuls trois flux de déchets seront désormais disponibles : les ordures ménagères ; le verre ; **les emballages et le papier réunis dans le même bac, en vrac et non plus dans les sacs jaunes**. Afin de faciliter la mise de côté à la maison et l'apport au contenant la plus proche, le SICTOM distribuera un sac de pré-collecte réutilisable (semblable à celui pour ses courses). Il s'agira donc du même sac pour tous les emballages ménagers (tout ce qui emballé) et tous les papiers.

Outre les économies budgétaires que permettra ce nouveau dispositif, il convient également d'en souligner l'impact écologique (moins de points de collecte, moins de conteneurs, moins de sacs jaunes jetables...). Mais aussi esthétique, tout particulièrement sur notre territoire hautement touristique, historique, aux paysages remarquables (disparition des containers disgracieux, meilleure intégration paysagère, débordements limités...). D'autres changements se profilent telle la mise en place avant 2023 de la redevance incitative. Ils demanderont la mobilisation et l'implication de tous afin que le Périgord Noir puisse atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi sans que cela n'ait de conséquences financières pour chacun d'entre nous.

Jean-Pierre DUBOIS, Vice-Président
SICTOM du Périgord Noir

Le Tri se simplifie
Découvrez les nouveaux gestes !



Le Sictom
du Périgord Noir
innove et vous informe

05 53 29 87 50
sictom-perigord-noir.com

LE CONTEXTE

Malgré l'élargissement des consignes de tri des emballages en 2012, la distribution gratuite de 8 000 composteurs individuels auprès des 22 000 foyers que compte le syndicat, la création de nouvelles filières en déchèteries, la part de déchets non recyclables et enfouis ne diminue pas ou si peu.

Pourtant, toutes les collectivités de France ont, de par la loi, pour objectif à court terme de :

- Valoriser 60% de notre production de déchets d'ici 2020 et 65% en 2025
- Réduire de 50% le tonnage des déchets enfouis d'ici 2025
- Envisager la mise en place d'une tarification incitative.

Comment faire pour atteindre ces exigences, tout en respectant l'environnement, maîtriser les coûts de gestion des déchets sans être trop restrictif avec les usagers ?

Dure tâche pour le SICTOM du Périgord Noir !

En 2011, le SICTOM collectait 900 tonnes de sacs jaunes. En 2017, le tonnage est passé à 2 105 avec l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Mais encore trop d'emballages sont perdus dans les sacs noirs.

En 2011, le tonnage des sacs noirs était de 15 052 et de 13 555 l'an passé. Ceci représente une baisse de 10%. C'est encourageant mais insuffisant !

Mais à côté de cela, les déchèteries ont vu leur fréquentation exploser ces derniers temps. Entre 2011 et 2017, le divers (c'est-à-dire le non recyclable récupéré en déchèteries) est passé de 963 tonnes à 2 285 tonnes. Cela signifie que

nous avons pris l'habitude de nous rendre en déchèteries pour déposer nos encombrants. C'est bien !

Et pourtant, il n'est pas rare encore de trouver aux pieds des conteneurs des canapés, télévisions, micro-ondes laissés par des personnes irrespectueuses du vivre ensemble et sans esprit civique !!



Quant au verre et aux papiers, les tonnages collectés sont stables mais ils n'augmentent plus. Pour ces matériaux, nous sommes loin de collecter les 100% du gisement. Une bouteille sur 3 et plus de la moitié des papiers finissent dans le sac noir.

Comment améliorer les quantités et la qualité du tri sans trop de contrainte ? Comment inciter à plus de civisme sans la « peur du gendarme » ?

Le SICTOM se pose beaucoup de questions et regarde autour de lui, pour voir ce qui se fait ailleurs.

LA MÉTHODE

Le Samedi 13 octobre, les élus du SICTOM du Périgord Noir ont voté, après présentation par le syndicat départemental (SMD3) du projet, la mise en place de la **Tarification Incitative**, d'ici 2023. Il s'agit d'un système de facturation du service qui dépend de la production des déchets de chaque foyer. Il peut prendre la forme d'une taxe (TEOMI, pourcentage variable sur la TEOM existante) ou celui d'une Redevance (facturation séparée de toute taxe locale).

Dans les 2 cas, il est défini une part fixe (regroupant tous les frais de fonctionnement du service déchets) et une part variable en fonction de la quantité de sac noir présentée à la collecte.

Les élus du SICTOM ont appuyé le choix du syndicat départemental, celui de la Redevance Incitative.

Les habitants ne paieront plus en fonction du service rendu sur leur commune par le biais de la TEOM sur la Taxe Foncière mais **en fonction du nombre de personnes composant le foyer (part fixe) et du nombre de sacs noirs présentés à la collecte dans l'année (part variable)**. C'est comme une facture d'électricité avec son abonnement forfaitaire (part fixe) et sa consommation (part variable). Une facture sera émise par le syndicat, envoyée dans chaque foyer. La TEOM,

n'apparaîtra, donc, plus sur la Taxe foncière.

La part fixe représente les frais incompressibles liés à la collecte (agents et véhicules) ; au recyclage des emballages, des papiers, du verre ; à la gestion des déchèteries et de l'administration du service déchets. La part variable comme son nom l'indique varie en fonction du nombre de sacs noirs collectés (coûts de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets non valorisables).

Mais attention ! Ce n'est pas parce qu'un habitant ne présente pas de sac qu'il ne paiera rien. La part fixe sera à payer par chaque foyer. Dans la part variable, un minimum de sacs est attendu. Car un foyer qui ne produit jamais de déchets non valorisables, cela paraît impossible ! Il est facile de penser que certains pourraient envisager abandonner dans la nature, leurs déchets, dans l'espoir de payer moins. Or, les dépôts sauvages devront être nettoyés et traités par quelqu'un (la commune, le syndicat de collecte de déchets). Donc, il faudra payer d'une façon ou d'une autre (amende individualisée pour abandon de déchets, augmentation de la part fixe pour la prise en charge de ces déchets jetés n'importe où).

Autre changement pour éviter que certains ne se

débarrassent de leurs déchets non valorisables dans les conteneurs à verre ou à emballages, les ouvertures de ces conteneurs seront réduites obligeant le dépôt emballage par emballage (comme pour le verre actuellement). Pour faciliter l'apport des emballages et papiers dans les nouveaux conteneurs, le SICTOM distribuera dans chaque foyer, un sac de pré-collecte réutilisable.

À ce jour, nous ne connaissons pas les montants de cette Redevance. En revanche, nous savons qu'elle sera effective au 1^{er} janvier 2023. En 2023, les habitants recevront leur première facture.

2022, sera une année blanche qui permettra de tester le système et de préparer les habitants. À la fin de 2021, tous les conteneurs d'ordures ménagères devront être

équipés d'un système de reconnaissance des badges personnalisés (nom, adresse, nombre de personnes, maison principale, secondaire ou gîtes, professionnel, etc.). Chaque foyer aura un badge ou une clé permettant l'ouverture du conteneur d'ordures et la comptabilisation des sacs déposés. Ce système d'identification ne peut pas s'adapter sur les bacs d'ordures existants. Il faut des conteneurs plus solides équipés d'une connexion GPS pour l'envoi des informations. Cela suppose des conteneurs de plus gros volume, avec batterie et réseaux GPS. Pour maîtriser les frais de fonctionnement de ces gros conteneurs de 5m³, le SICTOM



prévoit de les collecter avec un camion à grue et un seul agent. Toujours dans un souci de limiter les investissements, le SICTOM fait le choix de regrouper les emballages et les papiers, de les mettre ensemble dans le même conteneur.

Ainsi, le choix du matériel se porte sur des conteneurs enterrés ou semi enterrés ou aériens (5m³) plus esthétiques et pratiques. L'achat du matériel est financé par le SICTOM et seule une partie du génie civil sera prise en charge par la commune.

LES ÉQUIPEMENTS

Enterrés, semi-enterrés ou aériens, les conteneurs auront une capacité de 4 ou 5 m³ chacun. Ils seront tous gris anthracite mais n'auront pas les mêmes opercules ou la même couleur de référence.

Enterrés, semi-enterrés ou aériens, il y aura des conteneurs pour le verre, les emballages et les papiers et enfin les déchets résiduels c'est-à-dire tout ce qui ne se trie pas car non valorisable.

Les conteneurs pour le Verre auront de petits opercules arrondis similaires aux bornes à verre actuelles.

Les bouteilles, les pots, les bocaux, les flacons (parfumeries et pharmaceutiques) sont acceptés. Les bouchons et couvercles seront à mettre avec les emballages.



Les conteneurs pour Emballages et Papiers feront toujours référence à la couleur jaune. Mais ils ne permettront plus d'y déposer un sac jaune jetable en entier. Les emballages

ménagers (en plastique, en carton et en métal) **devront être déposés en vrac** (fini le sac jaune jetable). Pour simplifier le tri, le SICTOM a fait le choix de supprimer le flux des papiers. Cela signifie qu'à présent, **tous les Papiers (journaux, magazines, publicités, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers, annuaires) seront à déposer avec les Emballages dans les contenants de tri.** Ils seront mis en vrac comme les emballages.



En échange du sac jaune jetable, le SICTOM distribuera un sac de pré-collecte réutilisable (semblable à celui pour faire ses courses). Il s'agira du même sac pour tous les emballages ménagers présents dans nos placards (cuisine, salle de bain, cellier) et tous les papiers.

Enfin, les conteneurs d'ordures ménagères

accepteront les sacs noirs fermés. Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, ces conteneurs auront une trappe de dépôt des sacs.

Celle-ci sera limitée en taille. On ne pourra y déposer que des sacs de 50 litres maximum.

50 litres, c'est bien suffisant pour y jeter des déchets non valorisables ! : Plus de 30% du sac noir est composé de matières compostables, à domicile ; 13% de verre recyclable à l'infini ; 36% d'emballages et papiers recyclables et de 19% d'objets ou produits allant en déchèterie.

Ceci ramène à moins de 2% les déchets résiduels non valorisables. Donc, le sac noir ne devrait pas dépasser le kilo par semaine, soit entre 50 et 60 kg par an. Or la moyenne nationale est de 360 kg par an et de 387 kg/hab pour le SICTOM.

Alors pour ne pas être pris au dépourvu lors de la réception de sa facture Redevance Incitative, prenons les bonnes habitudes de tri, dès maintenant !

